# Carmausin Ségala

### Communauté de Communes Carmausin-Ségala

### RELEVE DE DECISION Conseil communautaire du 15 avril 2021

### Ordre du jour :

#### 1- ADMINISTRATION GENERALE

1.1-APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 11/03/2021

#### 2- DIRECTION GENERALE

- 2.1- DESIGNATION MEMBRE COMMISSION DSP
- 2.2- DESIGNATION MEMBRE COMMISSION CAO
- 2.3- ADHESION TIGEO
- 2.4- ADHESION ADCF
- 2.5- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT TARN AVAL

#### 3- FINANCES COMPTABILITE

- **3.1** PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
- **3.2** PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
- 3.3- AFFECTATION DES RESULTATS 2020 SUR 2021
- 3.4- PRESENTATION ET APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021
- 3.5- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE 2021 AUX BUDGETS ANNEXES
- 3.6- BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021 FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE TAUX DE LA CFE
- 3.7- BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021 TAUX DE LA TEOM
- 3.8- BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021 FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE TAUX TF
- 3.9- FOND DE CONCOURS COMMUNE DE STE GEMME
- 3.10- EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE
- 3.11- MESURE D'URGENCE A CARACTERE ECONOMIQUE ABANDON DE CREANCE

#### 4- RESSOURCES HUMAINES

- 4.1- MISE EN PLACE D'ASTREINTES D'ENCADREMENT A LA REGIE EAU POTABLE
- 4.2- CREATION DE POSTE POUR LE POLE DES EAUX
- **4.3-** RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL « MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE, SECURITE, QUALITE, SURETE ET ENVIRONNEMENT DES REGIES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU POLE DES EAUX CARMAUSIN-SEGALA » SUR UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET

#### 5- OFFICE DE TOURISME

**5.1**- PROJET OUV : ELECTION DES MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION POUR LE CLASSEMENT AU PATRIMOINE MONDIAL DES VIADUCS DE GARABIT ET DU VIAUR PARMI LES « VIADUCS METALLIQUES A GRANDE ARCHE DE LA FIN DU XIX° SIECLE »

#### 6- CULTURE - MUSEE

- **6.1-** CONVENTION ANNUELLE INTEGRATION DE LA MEDIATHEQUE DE CARMAUX ET MISE A JOUR DES CHARTES DU RESEAU
- **6.2-** REINFORMATISATION DE LA MEDIATHEQUE DE CARMAUX ET CREATION D'OUTILS NUMERIQUES A DESTINATION DES USAGERS
- 6.3- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CINEMA

#### 7- PATRIMOINE ET SERVICES TECHNIQUES

**7.1-** GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ENTRETIEN ET LA REHABILITATION DE LA VOIRIE DES MEMBRES DU GROUPEMENT

#### 8- ECONOMIE

**8.1-** PROPOSITION DE PROLONGATION DE L'APPUI EXCEPTIONNEL AUX ENTREPRISES DANS LA CADRE DU FOND L'OCCAL

### 9- PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

9.1- ENVELOPPE BUDGETAIRE PROJET EDUCATIF COMMUNAUTAIRE

#### **10-ACTION SOCIALE**

- 10.1- ADHESION ANNUELLE AU CENTRE DE RESSOURCES « RESSOURCES ET TERRITOIRES »
- **10.2** DELEGATION DE GESTION MAISON FRANCE SERVICE DE VALDERIES
- 10.3- DEFINITION DU PERIMETRE DE COMPETENCE DES MAISON FRANCE SERVICE
- 10.4- TRANSFERT CENTRE SOCIAL SEGA'LLIENS

#### 11- POLITIQUE DE LA VILLE

- 11.1- PROGRAMMATION 2021 DU CONTRAT DE VILLE PROJETS ASSOCIATIFS
- 11.2- PROGRAMMATION 2021 DU CONTRAT DE VILLE PLATEFORME ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI CIAS

#### **12-QUESTIONS DIVERSES**

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 avril à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Rosières, sous la Présidence de Didier SOMEN.

#### Titulaires présents : 51 au départ

ASTIE Alain, ASTORG Philippe (départ après point 10.1), AZEMAR Jean-Louis, BARRAU Jean-Louis (départ après point 6.2), BONFANTI Djamila, BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, CALMELS Thierry, CAYRE Chantal, CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude, COETTE Catherine (pouvoir de GALLOIS Cécile), COURVEILLE Martine, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, ESPIE Alain, HAMON Christian (départ avant point 3.1), ICHARD Xavier, KOWALIK Jean-François, LAFON Lilian, LEBLOND Nelly, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy (départ après point 3.44), MALIET Thierry (départ après point 3.45), MARTIN Audrey, MARTY Denis (départ après point 3.44), MERCIER Roland, MIGUELEZ Philippe, MILESI Marie, NIETO Michèle, NORKOWSKI Patrice (pouvoir de BARILLIOT Christine – départ après point 6.2), PASTUREL Saliha (absente du point 4.1 à 10.3), PUECH Christian, RECOULES Vincent (départ après point 3.44), REDO Aline, RICHARD-MUNOZ Sonia, ROMERO Nicole, SAN ANDRES Thierry, SCHULTHEISS Pierre, SELAM Fatima (départ après point 3.44), SIBRA Jean-Michel, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme, TAGLIAFERRI Rosanne, TESSON Régis, TOUZANI Rachid, TROUCHE Alain (pouvoir de BALARAN Jean-Marc), VALIERE Jean-Paul, VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

#### Suppléant présent avec voix délibérative : 1

FUSCO Caterina (départ avant point 3.1).

#### Titulaires excusés : 5 au départ

**BALARAN** Jean-Marc (pouvoir à TROUCHE Alain), **BARILLIOT** Christine (pouvoir à NORKOWSKI Patrice), **BEX** Fabienne, **DOUZAL** Thierry (représenté), **GALLOIS** Cécile (pouvoir à COETTE Catherine).

#### Suppléant présent sans voix délibérative : 1

**ALQUIER** Philippe.

#### **SECRETAIRE DE SEANCE:**

**CLERGUE Jean-Claude** 

Titulaires en exercice : 56

Titulaires présents : 51 (début à 2.5), 50 (point 3.1 à 3.44), 46 (point 3.45),

45 (point 3.46 à 3.52), 44 (point 4.1 à 6.2), 42 (point

6.3 à 10.1), 41 (point 10.2 à 10.3), 42 (10.4 à fin)

Délégués avec pouvoir : 3 (début à 6.2), 2 (6.3 à fin)

Suppléant avec voix : 1 (début à 2.5)

Suppléant sans voix : 1

Voix délibératives : 55 (début à 2.5), 53 (point 3.1 à 3.44), 49 (point 3.45),

48 (point 3.46 à 3.52), 47 (point 4.1 à 6.2), 44 (point

6.3 à 10.1), 43 (point 10.2 à 10.3), 44 (10.4 à fin)

Membres présents : 53 (début à 2.5), 51 (point 3.1 à 3.44), 47 (point 3.45),

46 (point 3.46 à 3.52), 45 (point 4.1 à 6.2), 43 (point 6.3 à 10.1), 42 (point 10.2 à 10.3), 43 (10.4 à fin)

M. SOMEN ouvre la séance.

M. ASTIE prend la parole et souhaite la bienvenue aux élus communautaire.

Le président souhaite modifier légèrement la présentation des points à l'ordre du jour et évoquer, en premier lieu de la partie finance, l'évolution de la TEOM.

## DELIBERATION 1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL DU 11/03/2021

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du conseil communautaire du 11 mars 2021 et propose à l'assemblée de passer à son adoption.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11/03/2021.

## DELIBERATION 2.1 : DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DSP

Lors du conseil communautaire du 16 juillet, des membres ont été désignés pour siéger à la commission de Délégation de Service Public (DSP).

Hors depuis cette date, Mme CASTE a démissionné de son mandat de Maire et de conseillère municipale de Jouqueviel, et ne peut donc plus être membre de la DSP.

Le Président propose de désigner un autre membre titulaire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNE Mme TAGLIAFERRI Rosanne membre titulaire de la commission DSP (pour remplacer Mme CASTE) et Mme CAYRE Chantal membre suppléante (en lieu et place de Mme TAGLIAFERRI).

Pour rappel, voici les membres de la commission :

Le Président de la 3CS est Président de la commission			
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS		
Mme TAGLIAFERRI Rosanne	Mme CAYRE Chantal		
M. KOWALIK Jean-François	M. DOUZAL Thierry		
Mme GALLOIS Cécile	M. RECOULES Vincent		
M. SCHULTHEISS Pierre	Mme BONFANTI Djamila		
M. ESPIE Alain	M. TOUZANI Rachid		

## DELIBERATION 2.2 : DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION CAO

Lors du conseil communautaire du 16 juillet, des membres ont été désignés pour siéger à la Commission d'Appel d'Offre (CAO).

Hors depuis cette date, Mme CASTE a démissionné de son mandat de Maire et de conseillère municipale de Jouqueviel, et ne peut donc plus être membre de la DSP.

Le Président propose de désigner un autre membre suppléant.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DESIGNE** Mme CAYRE Chantal membre suppléant de la commission DSP (pour remplacer Mme CASTE).

Pour rappel, voici les membres de la commission :

Le Président de la 3CS est le Président de la 3CS				
MEMBRES TITULAIRES MEMBRES SUPPLEANTS				
M. AZEMAR Jean-Louis	M. ASTIE Alain			
Mme NIETO Michèle	Mme BEX Fabienne			
M. BORDOLL Christian	Mme CAYRE Chantal			
M. CINTAS Jean-Marc	M. SAN ANDRES Thierry			
M. BALARAN Jean-Marc	M. MALIET Thierry			

### DELIBERATION 2.3 : TIGEO - COTISATION 2021

Par délibération du 08 février 2017 la Communauté de Communes Carmausin-Ségala (3CS) a adhéré à l'association départementale TIGEO. Cette adhésion vaut également adhésion de ses communes membres.

TIGÉO (Tarn Information Géographique) est une association Loi 1901 créée à l'initiative de collectivités du département du Tarn dont la mission est de répondre à la volonté d'élus des collectivités du Tarn à trouver un accompagnement de proximité à l'utilisation de l'information géographique, dans le but d'optimiser les politiques publiques locales.

Durant l'année 2020, TIGéo est notamment venu en appui technique pour le développement du SIG de la 3CS, pour l'accès des communes à leurs données cadastrales, la transmission des nouveaux documents d'urbanisme au portail national de l'urbanisme, l'adressage et le développement de divers outils mutualisés pour le besoin des communes.

Le montant des cotisations annuelles a été fixé à :

0,17 € par habitant pour les Collectivités publiques du Collège 1

La cotisation 2021 est calculée sur la base de la population totale de notre EPCI (29 583 habitants - base INSEE 2017), soit de : 5 029,11 €.

#### Sachant que:

- l'adhésion de la 3CS vaut également adhésion de ses communes membres,
- l'accompagnement des communes pour la publication des documents d'urbanisme est essentiel et nécessaire,
- l'utilisation des données informatiques est amenée à évoluer et être de plus en plus exploitée par les services de la 3CS, pour définir les futures politiques d'aménagement de notre territoire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE l'appel à cotisation de l'association TIGéo pour l'année 2021, soit la somme de 5 029,11 €.

### DELIBERATION 2.4 : ADCF - COTISATION 2021

La collectivité adhère depuis plusieurs années à l'ADCF.

Cette adhésion permet notamment un accès au service d'assistance juridique, financière et fiscale, et la réception d'études, journaux, lettres... gratuitement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le renouvellement de cette adhésion pour l'année 2021 et autorise le Président à procéder chaque année au renouvellement annuel.

**VALIDE** le paiement de la cotisation pour 2021 de 3 195.78 € (population totale INSEE 2018 : 30 436 x 0,105€) et le mode de calcul déterminant le montant de l'adhésion annuelle.

DIT que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants en cas de renouvellement

## DELIBERATION 2.5 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN TARN AVAL

Le 13 janvier 2021, le comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn aval (SMBVTAv) a statué sur deux modifications de l'article 12 de ses statuts devant recueillir l'accord concordant de l'ensemble des EPCI-FP membres du syndicat :

- Article 12 : Augmentation du montant de l'autofinancement de la dépense de fonctionnement de 105 000 € à 110 000 €, correspondant au pourcentage de contribution supplémentaire apporté par les deux nouvelles adhésions en 2021 (Communautés de Communes du Réquistanais et des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisin)
- Article 12: Dans le cas de futures nouvelles adhésions d'EPCI-FP compétents pour la GEMAPI, augmentation du montant de l'autofinancement de la dépense de fonctionnement proportionnellement au pourcentage de contribution supplémentaire apporté (montant arrondi à 5000 € près), approuvée par le comité syndical statuant à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés, sans solliciter l'accord concordant par délibération de l'ensemble des EPCI-FP membres.

Les membres du syndicat doivent maintenant se prononcer sur cette modification.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE les modifications du syndicat telles que présentées ci-dessus (voir statuts en annexe).

## DELIBERATION 3.47 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021 – TAUX DE LA TEOM

VU la délibération en date du 14 octobre 2015 concernant l'institution et perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères TEOM régime de droit commune pour les EPCI à fiscalité propre.

VU la délibération en date du 14 octobre 2015 concernant l'institution du zonage de perception de la TEOM d'enlèvement des ordures ménagères (CGI, Art.1636 B sexies extrait).

VU la délibération en date du 14 octobre 2015 concernant la perception de la taxe en lieu et place du Syndicat Valence-Valdériès qui l'a institué sur l'ensemble de son périmètre syndical.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de voter le taux d'enlèvement d'ordures ménagères qui s'applique en 2020 sur le territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala en matière d'environnement et de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés, (3 contres et 2 abstentions),

Vu les prévisions de dépenses et recettes du service de collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés.

- FIXE le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères 2021 à 12.92% pour les communes suivantes :
- Carmaux
- Blaye les Mines
- Saint Benoit de Carmaux
- FIXE le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères 2021 à **14.00** % pour les communes suivantes, membres du SICTOM Valence Valderiès :
- Crespin
- Montauriol
- Moularès
- Saint Jean de Marcel
- Valdériès
- FIXE le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères 2021 à 13.00% pour les communes suivantes :
- Almayrac
- Jouqueviel
- Mirandol-Bourgnounac
- Pampelonne
- Sainte Gemme
- Tanus
- Tréban

6

- FIXE le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères 2021 à :
  - 15.00% pour la commune de Cagnac les Mines
  - 12.80% pour la commune de Combefa
  - 9.65% pour la commune de Le Garric
  - 13.40% pour la commune de Labastide Gabausse
  - 12.71% pour la commune de Mailhoc
  - 15.10% pour la commune de Milhavet
  - 13.50% pour la commune de Monestiés
  - 14.12% pour la commune de Montirat
  - 12.10% pour la commune de Rosières
  - 15.81% pour la commune de Saint Christophe
  - 12.68% pour la commune de Sainte Croix
  - 16.20% pour la commune de Salles
  - 14.62% pour la commune de Le Ségur
  - 15.08% pour la commune de Taïx
  - 14.36% pour la commune de Trévien
  - 12.93% pour la commune de Villeneuve sur Vère
  - 13.80% pour la commune de Virac

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération. **ENREGISTRE** que le montant prévisionnel de la TEOM 2021 s'élèvera 3 302 527 €.

#### **DELIBERATION 3.48:**

### MODIFICATION DU ZONAGE DE PERCEPTION DE LA TEAOM – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Suite à des modifications du service rendu à l'usager (schémas de collecte, fréquences, intensification de la collecte sélective en bacs jaunes et en point d'apport volontaire pour le verre et le textile) et à des modifications demandées par la Loi de Transition Energétique pour La Croissance Verte (notamment la mise en place de l'extension des consignes de tri le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et collecte séparée des biodéchets le 1<sup>er</sup> janvier 2024), il est nécessaire de modifier le zonage afin de proportionner la taxe à l'importance du service rendu. Les dispositions des articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code général des impôts autorisent, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à voter des taux de taxe différents en fonction de zones de perception définies :

- \* en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu
- \* en cas de présence d'une installation de transfert ou d'élimination de déchets (les syndicats de communes, les syndicats mixtes et les EPCI qui perçoivent la taxe en lieu et place d'un syndicat mixte ne peuvent pas définir ce type de zonage sur leur territoire).

Les zones, dont le périmètre doit être précisé dans la délibération, peuvent présenter un caractère infra communal. Pour les groupements de communes, elles peuvent recouvrir une ou plusieurs communes sans respecter le périmètre communal ou correspondre à des territoires communaux.

Il est proposé de définir des zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM seront votés. Ces zones sont définies comme suit : zones en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu.

- Zone n° 1 : Carmaux
- Zone n° 2 : Almayrac
- Zone n° 3 : Cagnac les Mines
- Zone n° 4 : Combefa
- Zone n° 5 : Labastide Gabausse
- Zone n° 6 : Blaye-les-Mines
- Zone n° 7: Le Garric
- Zone n° 8 : Le Ségur
- Zone n° 9 : Mailhoc

- Zone n° 10 : Milhavet
- Zone n° 11 : Monestiès
- Zone n° 12 : Montirat
- Zone n° 13 : Rosières
- Zone n° 14 : Saint-Christophe
- Zone n°15 : Sainte-Croix
- Zone n° 16 : Salle sur Cérou
- Zone n° 17 : Taïx
- Zone n° 18 : Trévien
- Zone n° 19 : Villeneuve sur Vère
- Zone n° 20 : Virac
- Zone n° 21 : Saint Benoit de Carmaux
- Zone n° 22 : Jouqueviel
- Zone n° 23 : Mirandol-Bourgnounac
- Zone n° 24 : Pampelonne
- Zone n° 25 : Sainte-Gemme
- Zone n° 26: Tanus
- Zone n° 27 : Tréban

Cas des communes de Crespin, Montauriol, Moularès, Saint-Jean De Marcel et Valdériès : La communauté de communes se substitue à ses communes membres au sein du SICTOM Valence-Valdériès.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, ADOPTE les zonages tel que présentés ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## DELIBERATION 3.1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire, le Compte de Gestion 2020 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et périphéries :

	Résultats à la			Résultat de
	clôture de	Part affectée à	Résultat de	clôture de
BUDGET PRINCIPAL	l'exercice 2019	l'investissement 2020	l'exercice 2020	l'exercice 2020
Investissement	-1 359 887,21 €		468 201,40 €	-891 685,81 €
Fonctionnement	4 462 871,65 €	1 082 245,82 €	884 132,80 €	4 264 758,63 €
Total	3 102 984,44 €	1 082 245,82 €	1 352 334,20 €	3 373 072,82 €

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2020 du Budget principal, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- APPROUVE le Compte de gestion 2020.

## DELIBERATION 3.2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE CCA IMMOBILIER

	Résultats à la			Résultat de
	clôture de	Part affectée à	Résultat de	clôture de
BA CCA IMMOBILIER	l'exercice 2019	l'investissement 2020	l'exercice 2020	l'exercice 2020
Investissement	-54 663,29 €		99 775,07 €	45 111,78 €
Fonctionnement	80 571,64 €	54 663,29 €	81 026,13 €	106 934,48 €
Total	25 908,35 €		180 801,20 €	206 709,55 €

- DECLARE que le Compte de Gestion 2020 du Budget annexe CCA Immobilier, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- APPROUVE le Compte de gestion 2020.

## DELIBERATION 3.3 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE CINEMA

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire, le Compte de Gestion 2020 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et périphéries :

	Résultats à la			Résultat de
	clôture de	Part affectée à	Résultat de	clôture de
BA CINEMA	l'exercice 2019	l'investissement 2020	l'exercice 2020	l'exercice 2020
Investissement	-159 408,15 €		-23 089,26 €	-182 497,41 €
Fonctionnement	-476 904,57 €		-35 365,91 €	-512 270,48 €
Total	-636 312,72 €		-58 455,17 €	-694 767,89 €

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2020 du Budget annexe Cinéma, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2020.

## DELIBERATION 3.4 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire, le Compte de Gestion 2020 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et périphéries :

BA SPANC	Résultats à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	26 203,02 €		4 200,00 €	30 403,02 €
Fonctionnement	-26 099,47 €		-14 495,72 €	-40 595,19 €
Total	103,55€		-10 295,72 €	-10 192,17 €

### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2020 du Budget annexe SPANC, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- APPROUVE le Compte de gestion 2020.

## DELIBERATION 3.5 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE TAD

	Résultats à la clôture de	Part affectée à	Résultat de	Résultat de clôture de
BA TAD	l'exercice 2019	l'investissement 2020	l'exercice 2020	l'exercice 2020
Investissement				
Fonctionnement	-44 528,99 €		6 163,12 €	-38 365,87 €
Total	-44 528,99 €		6 163,12 €	-38 365,87 €

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2020 du Budget annexe TAD, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- APPROUVE le Compte de gestion 2020.

## DELIBERATION 3.6 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE MULTI ACCEUIL CRECHE

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire, le Compte de Gestion 2020 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et périphéries :

BA MULTI ACCUEIL CRECHE	Résultats à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement				
Fonctionnement	-1 057 334,08 €		-241 339,55 €	-1 298 673,63 €
Total	-1 057 334,08 €		-241 339,55 €	-1 298 673,63 €

### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2020 du Budget annexe Multi accueil crèche, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2020.

## DELIBERATION 3.7 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire, le Compte de Gestion 2020 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et périphéries :

BUDGET OFFICE	Résultats à la clôture de	Part affectée à	Résultat de	Résultat de clôture de
TOURISME	l'exercice 2019	l'investissement 2020	l'exercice 2020	l'exercice 2020
Investissement				
Fonctionnement	54 328,85 €		-16 358,83 €	37 970,02 €
Total	54 328,85 €		-16 358,83 €	37 970,02 €

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2020 du Budget Office de Tourisme, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2020.

## DELIBERATION 3.8 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE PESSAGERIES

	Résultats à la clôture de	Part affectée à	Résultat de	Résultat de clôture de
BA PESSAGERIES	l'exercice 2019	l'investissement 2020	l'exercice 2020	l'exercice 2020
Investissement	219 997,08 €		46 322,04 €	266 319,12 €
Fonctionnement	-399,74€		0,00€	-399,74€
Total	219 597,34 €		46 322,04 €	265 919,38 €

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2020 du Budget annexe Pessageries, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- APPROUVE le Compte de gestion 2020.

## DELIBERATION 3.9 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE CROIX DE MILLE

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire, le Compte de Gestion 2020 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et périphéries :

BA CROIX DE MILLE	Résultats à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	-39 277,96 €		-42 966,61 €	-82 244,57 €
Fonctionnement	0,32€		0,00€	0,32€
Total	-39 277,64 €		-42 966,61 €	-82 244,25 €

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECLARE que le Compte de Gestion 2020 du Budget annexe Croix de Mille, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2020.

## DELIBERATION 3.10 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE COKERIE

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire, le Compte de Gestion 2020 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et périphéries :

	Résultats à la			Résultat de
	clôture de	Part affectée à	Résultat de	clôture de
BA COKERIE	l'exercice 2019	l'investissement 2020	l'exercice 2020	l'exercice 2020
Investissement	-201 922,59 €		-19 181,53 €	-221 104,12 €
Fonctionnement	0,00€		0,00€	0,00€
Total	-201 922,59 €		-19 181,53 €	-221 104,12 €

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2020 du Budget annexe Cokerie, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- APPROUVE le Compte de gestion 2020.

## DELIBERATION 3.11 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET SOLAIRE

BUDGET SOLAIRE	Résultats à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	0,00€		0,00€	0,00€
Fonctionnement	33 343,71 €		14 418,43 €	47 762,14 €
Total	33 343,71 €		14 418,43 €	47 762,14 €

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2020 du Budget Solaire, établi par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- APPROUVE le Compte de gestion 2020.

Le président quitte la salle des débats pendant le vote des comptes administratifs.

## DELIBERATION 3.12 : APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget principal. Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2020 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

			Restes à réaliser
BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Investissement
Dépenses	13 219 402,46 €	2 395 854,50 €	3 032 339,00 €
Recettes	14 103 535,26 €	2 864 055,90 €	2 554 341,00 €
Résultats 2020	884 132,80 €	468 201,40 €	-477 998,00 €
Report 2019	3 380 625,83 €	-1 359 887,21 €	
Résultats cumulés	4 264 758,63 €	-891 685,81 €	

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONSTATE que le Compte Administratif 2020 du Budget principal, est en concordance avec le Compte de Gestion 2020.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2020.

## DELIBERATION 3.13 : APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE CCA IMMOBILIER

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe CCA Immobilier. Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2020 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BA CCA IMMOBILIER	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	156 446,95€	44 770,93 €
Recettes	237 473,08 €	144 546,00 €
Résultats 2020	81 026,13 €	99 775,07 €
Report 2019	25 908,35 €	-54 663,29 €
Résultats cumulés	106 934,48 €	45 111,78 €

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2020 du Budget annexe CCA Immobilier, est en concordance avec le Compte de Gestion 2020.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2020.

## DELIBERATION 3.14 : APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE CINEMA

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Cinéma. Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2020 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BA CINEMA	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	160 365,91 €	100 000,00 €
Recettes	125 000,00 €	76 910,74 €
Résultats 2020	-35 365,91 €	-23 089,26 €
Report 2019	-476 904,57 €	-159 408,15 €
Résultats cumulés	-512 270,48 €	-182 497,41 €

### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2020 du Budget annexe Cinéma, est en concordance avec le Compte de Gestion 2020.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2020.

## DELIBERATION 3.15 : APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE SPANC

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe SPANC. Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2020 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

			Restes à réaliser
BA SPANC	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Investissement
Dépenses	47 055,72 €	63 000,00 €	105 000,00 €
Recettes	32 560,00 €	67 200,00 €	75 600,00 €
Résultats 2020	-14 495,72 €	4 200,00 €	-29 400,00 €
Report 2019	-26 099,47 €	26 203,02 €	
Résultats cumulés	-40 595,19 €	30 403,02 €	

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2020 du Budget annexe SPANC, est en concordance avec le Compte de Gestion 2020.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2020.

### DELIBERATION 3.16 : APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE TAD

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe TAD. Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2020 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BA TAD	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	6 982,50 €	
Recettes	13 145,62 €	
Résultats 2020	6 163,12 €	
Report 2019	-44 528,99 €	
Résultats cumulés	-38 365,87 €	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2020 du Budget annexe TAD, est en concordance avec le Compte de Gestion 2020.
- APPROUVE le Compte administratif 2020.

## DELIBERATION 3.17 : APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE MUTI ACCUEIL CRECHE

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Multi accueil crèche. Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2020 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BA MULTI ACCUEIL		
CRECHE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	855 068,36 €	
Recettes	613 728,81 €	
Résultats 2020	-241 339,55 €	
Report 2019	-1 057 334,08 €	
Résultats cumulés	-1 298 673,63 €	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONSTATE que le Compte Administratif 2020 du Budget annexe Multi accueil crèche, est en concordance avec le Compte de Gestion 2020.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2020.

## DELIBERATION 3.18 : APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET OFFICE DE TOURISME

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget Office de tourisme. Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2020 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BUDGET OFFICE		
TOURISME	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	201 846,33 €	
Recettes	185 487,50€	
Résultats 2020	-16 358,83 €	
Report 2019	54 328,85 €	
Résultats cumulés	37 970,02 €	

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2020 du Budget Office de tourisme, est en concordance avec le Compte de Gestion 2020.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2020.

### DELIBERATION 3.19 : APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE PESSAGERIES

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Pessageries. Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2020 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BA PESSAGERIES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	75 477,96 €	0,00€
Recettes	75 477,96 €	46 322,04 €
Résultats 2020	0,00€	46 322,04 €
Report 2019	-399,74€	219 997,08 €
Résultats cumulés	-399,74 €	266 319,12 €

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2020 du Budget annexe Pessageries, est en concordance avec le Compte de Gestion 2020.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2020.

## DELIBERATION 3.20 : APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE CROIX DE MILLE

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Croix de Mille. Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2020 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BA CROIX DE MILLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	85 933,22 €	42 966,61 €
Recettes	85 933,22 €	0,00€
Résultats 2020	0,00€	-42 966,61 €
Report 2019	0,32€	-39 277,96 €
Résultats cumulés	0,32 €	-82 244,57 €

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2020 du Budget annexe Croix de Mille, est en concordance avec le Compte de Gestion 2020.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2020.

#### **DELIBERATION 3.21:**

#### APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE COKERIE

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Cokerie. Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2020 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BA COKERIE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	38 363,06 €	19 181,53 €
Recettes	38 363,06 €	0,00€
Résultats 2020	0,00€	-19 181,53 €
Report 2019	0,00€	-201 922,59€
Résultats cumulés	0,00€	-221 104,12 €

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2020 du Budget annexe Cokerie, est en concordance avec le Compte de Gestion 2020.
- APPROUVE le Compte administratif 2020.

## DELIBERATION 3.22 : APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET SOLAIRE

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget Solaire. Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2020 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier :

BUDGET SOLAIRE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	4 568,32 €	
Recettes	18 986,75 €	
Résultats 2020	14 418,43 €	
Report 2019	33 343,71 €	
Résultats cumulés	47 762,14 €	

### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2020 du Budget Solaire, est en concordance avec le Compte de Gestion 2020.
- **APPROUVE** le Compte administratif 2020.

## DELIBERATION 3.23 : AFFECTATION DE RESULTAT 2020 AU BUDGET 2021 BUDGET PRINCIPAL

			Restes à réaliser
BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Investissement
Dépenses	13 219 402,46 €	2 395 854,50€	3 032 339,00 €
Recettes	14 103 535,26 €	2 864 055,90 €	2 554 341,00 €
Résultats 2020	884 132,80 €	468 201,40 €	-477 998,00 €
Report 2019	3 380 625,83 €	-1 359 887,21 €	
Résultats cumulés	4 264 758,63 €	-891 685,81 €	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE d'affecter au budget principal 2021, le solde d'exécution d'investissement en D001 et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

<u>Résultat fonctionnement :</u>	4 264 758.63 €
Affectation → au résultat reporté R002	3 395 075.01 €
Affectation → au compte R1068	869 683.62 €
<u>Résultat d'investissement :</u>	- 891 685.81 €
Solde d'exécution reporté <b>D001</b>	891 685.81€

## DELIBERATION 3.24 : AFFECTATION DE RESULTAT 2020 AU BUDGET 2021 BUDGET ANNEXE CCA IMMOBILIER

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

BA CCA IMMOBILIER	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	156 446,95 €	44 770,93 €
Recettes	237 473,08 €	144 546,00 €
Résultats 2020	81 026,13 €	99 775,07 €
Report 2019	25 908,35 €	-54 663,29 €
Résultats cumulés	106 934,48 €	45 111,78 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE d'affecter au budget annexe CCA Immobilier 2021, le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement en R002 pour un montant de 106 934.48 €.

**PRECISE** que le solde d'exécution d'investissement est reporté automatiquement en R001 pour un montant de 45 111.78 €

## DELIBERATION 3.25 : AFFECTATION DE RESULTAT 2020 AU BUDGET 2021 BUDGET ANNEXE CINEMA

BA CINEMA	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DA CINEIVIA	FONCTIONNEIVIENT	IIIVESTISSEIVIEIVI
Dépenses	160 365,91 €	100 000,00€
Recettes	125 000,00 €	76 910,74 €
Résultats 2020	-35 365,91 €	-23 089,26 €
Report 2019	-476 904,57 €	-159 408,15 €
Résultats cumulés	-512 270,48 €	-182 497,41 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, PRECISE qu'aucune affectation n'est possible au budget annexe Cinéma 2021 et que par conséquent le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement est reporté automatiquement en D002 pour un montant de 512 270.48 € et que le solde d'exécution d'investissement est reporté automatiquement en D001 pour un montant de 182 497.41 €

## DELIBERATION 3.26 : AFFECTATION DE RESULTAT 2020 AU BUDGET 2021 BUDGET ANNEXE SPANC

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

			Restes à réaliser
BA SPANC	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Investissement
Dépenses	47 055,72 €	63 000,00€	105 000,00€
Recettes	32 560,00 €	67 200,00 €	75 600,00€
Résultats 2020	-14 495,72 €	4 200,00 €	-29 400,00 €
Report 2019	-26 099,47 €	26 203,02 €	
Résultats cumulés	-40 595,19 €	30 403,02 €	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, PRECISE qu'aucune affectation n'est possible au budget annexe SPANC 2021 et que par conséquent le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement est reporté automatiquement en D002 pour un montant de 40 595.19 € et que le solde d'exécution d'investissement est reporté automatiquement en R001 pour un montant de 30 403.02 €

## DELIBERATION 3.27 : AFFECTATION DE RESULTAT 2020 AU BUDGET 2021 BUDGET ANNEXE TAD

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

BA TAD	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	6 982,50 €	
Recettes	13 145,62 €	
Résultats 2020	6 163,12 €	
Report 2019	-44 528,99 €	
Résultats cumulés	-38 365,87 €	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, PRECISE qu'aucune affectation n'est possible au budget annexe TAD 2021 et que par conséquent le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement est reporté automatiquement en D002 pour un montant de 38 365.87 €.

## DELIBERATION 3.28 : AFFECTATION DE RESULTAT 2020 AU BUDGET 2021 BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL CRECHE

BA MULTI ACCUEIL		
CRECHE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	855 068,36 €	
Recettes	613 728,81 €	
Résultats 2020	-241 339,55 €	
Report 2019	-1 057 334,08 €	
Résultats cumulés	-1 298 673,63 €	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, PRECISE qu'aucune affectation n'est possible au budget annexe Multi accueil crèche 2021 et que par conséquent le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement est reporté automatiquement en D002 pour un montant de 1 298 673.63 €.

## DELIBERATION 3.29 : AFFECTATION DE RESULTAT 2020 AU BUDGET 2021 BUDGET OFFICE DE TOURISME

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

BUDGET OFFICE		
TOURISME	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	201 846,33 €	
Recettes	185 487,50€	
Résultats 2020	-16 358,83 €	
Report 2019	54 328,85 €	
Résultats cumulés	37 970,02 €	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE d'affecter au budget Office de tourisme 2021, le solde cumulé de la section de fonctionnement en R002 pour un montant de 37 970.02 €.

## DELIBERATION 3.30 : AFFECTATION DE RESULTAT 2020 AU BUDGET 2021 BUDGET ANNEXE PESSAGERIES

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

BA PESSAGERIES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	75 477,96 €	0,00€
Recettes	75 477,96 €	46 322,04 €
Résultats 2020	0,00 €	46 322,04 €
Report 2019	-399,74€	219 997,08 €
Résultats cumulés	-399,74 €	266 319,12 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, PRECISE qu'aucune affectation n'est possible au budget annexe Pessageries 2021 et que par conséquent le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement est reporté automatiquement en D002 pour un montant de 399.74 € et que le solde d'exécution d'investissement est reporté automatiquement en R001 pour un montant de 266 319.12 €

## DELIBERATION 3.31 : AFFECTATION DE RESULTAT 2020 AU BUDGET 2021 BUDGET ANNEXE CROIX DE MILLE

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

BA CROIX DE MILLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	85 933,22 €	42 966,61 €
Recettes	85 933,22 €	0,00€
Résultats 2020	0,00 €	-42 966,61 €
Report 2019	0,32€	-39 277,96 €
Résultats cumulés	0,32 €	-82 244,57 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE d'affecter au budget annexe Croix de Mille 2021, le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement en R002 pour un montant de 0.32€ et précise que le solde d'exécution d'investissement est reporté automatiquement en D001 pour un montant de 82 244.57 €

## DELIBERATION 3.32 : AFFECTATION DE RESULTAT 2020 AU BUDGET 2021 BUDGET ANNEXE COKERIE

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

BA COKERIE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	38 363,06 €	19 181,53 €
Recettes	38 363,06 €	0,00€
Résultats 2020	0,00 €	-19 181,53 €
Report 2019	0,00€	-201 922,59 €
Résultats cumulés	0,00€	-221 104,12 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, PRECISE qu'aucune affectation n'est possible au budget annexe Cokerie 2021 et que par conséquent le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement est reporté automatiquement en D001 pour un montant de 221 104.12 €

## DELIBERATION 3.33 : AFFECTATION DE RESULTAT 2020 AU BUDGET 2021 BUDGET SOLAIRE

BUDGET SOLAIRE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	4 568,32 €	
Recettes	18 986,75 €	
Résultats 2020	14 418,43 €	
Report 2019	33 343,71 €	
Résultats cumulés	47 762,14 €	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE d'affecter au budget Solaire 2021, le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2020 en R002 pour un montant de 47 762.14 €.

### DELIBERATION 3.34 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget principal 2021 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget Principal	17 790 575.00 €	7 449 707.00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget primitif principal 2021 tel que présenté.

## DELIBERATION 3.35 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE CCA IMMOBILIER

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe CCA Immobilier 2021 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget CCA IMMOBILIER	301 706.00 €	276 717.00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget annexe CCA Immobilier 2021 tel que présenté.

### DELIBERATION 3.36 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE CINEMA

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe Cinéma 2021 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget CINEMA	970 000.00 €	299 139.41 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget annexe Cinéma 2021 tel que présenté.

## DELIBERATION 3.37 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE SPANC

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe SPANC 2021 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget SPANC	109 595.19 €	106 003.02 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget annexe SPANC 2021 tel que présenté.

## DELIBERATION 3.38 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE TAD

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe TAD 2021 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget TAD	48 425.87 €	-€

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget annexe TAD 2021 tel que présenté.

## DELIBERATION 3.39 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL CRECHE

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe Multi

accueil crèche 2021 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget MULTI ACCUEIL CRECHE	2 209 346.63 €	-€

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget annexe Multi accueil crèche 2021 tel que présenté.

## DELIBERATION 3.40 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget Office de tourisme 2021 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget OFFICE TOURISME	230 000.00 €	-€

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget Office de tourisme 2021 tel que présenté.

## DELIBERATION 3.41 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE PESSAGERIES

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe Pessageries 2021 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget PESSAGERIES	415 079.04 €	652 859.98 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget annexe Pessageries 2021 tel que présenté.

## DELIBERATION 3.42 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE CROIX DE MILLE

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe Croix de Mille 2021 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget CROIX DE MILLE	2 129 063.11 €	2 169 840.20€

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget annexe Croix de Mille 2021 tel que présenté.

## DELIBERATION 3.43 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE COKERIE

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe Cokerie 2021 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget COKERIE	1 146 013.74€	1 348 605.73€

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget annexe Cokerie 2021 tel que présenté.

## DELIBERATION 3.44 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE SOLAIRE

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget Solaire 2021 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget SOLAIRE	62 762.14 €	-€

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le Budget Solaire 2021 tel que présenté.

### DELIBERATION 3.45 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE 2021 AUX BUDGETS ANNEXES

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation des Budgets 2021 (Budget Principal et Budgets Annexes),

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la nécessité, pour équilibrer des budgets Annexes, de valider des subventions d'équilibre provenant du Budget Principal.

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier conseil communautaire les subventions d'équilibre 2021 pour les budgets autonomes Office de tourisme et CIAS, ont déjà été attribuées, pour 256 000 € au total.

Les montants des subventions d'équilibre nécessaires pour couvrir les besoins de financement des budgets annexes sont les suivantes pour l'année 2021 :

- Budget Principal vers le Budget Annexe Cinéma :	916 509.89 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe Multi Accueil Crèches :	1 531 760.13 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe Transport à la Demande (TAD) :	31 425.87 €
- Budget principal vers le Budget annexe SPANC :	78 095.19 €

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les attributions de subventions d'équilibre présentées ci-dessus pour l'année 2021 pour un montant total de de **2 557 791.08** €.
- **CHARGE** le Président de verser les subventions d'équilibre en fonction des besoins et des résultats de l'exercice.
- **PRECISE** que ces crédits sont inscrits aux budgets primitifs 2021 au compte 657351 (dépense) du budget principal et au compte 7475 (recette) des budgets annexes.

#### **DELIBERATION 3.46:**

#### BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021 – FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – TAUX DE LA CFE

Vu le budget primitif pour 2021 et les besoins de financement par la fiscalité directe, Vu le code général des Collectivités Territoriales,

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- FIXE à 34.94% le taux moyen de la Contribution Foncière des Entreprises 2020 (CFE).
- ENREGISTRE que le montant prévisionnel de la cotisation foncière des Entreprises 2020 s'élèvera à 1 018 850 €.
- AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

#### **DELIBERATION 3.49:**

#### **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021 – FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – TAUX DE LA TFB**

Vu le budget primitif pour 2021 et les besoins de financement par la fiscalité directe, Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la fiscalité professionnelle unique est suffisante pour équilibrer le budget 2021 sans le recours à la taxe de foncier bâti,

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- FIXE à 0.00% le taux moyen de la taxe foncière sur le bâti 2021 (TFB)
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

#### **DELIBERATION 3.50:**

#### **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021 – FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – TAUX DE LA TFNB**

Vu le budget primitif pour 2021 et les besoins de financement par la fiscalité directe, Vu le code général des Collectivités Territoriales,

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE** à **3.83**% le taux moyen de la taxe foncière sur le non bâti 2021 (TFNB).
- ENREGISTRE que le montant prévisionnel de la foncière sur le non bâti 2021 s'élèvera à 32 291 €.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

## DELIBERATION 3.51 : FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE STE GEMME

La commune de Ste Gemme a un projet de création de city stade. Comme pour les autres communes, elle sollicite la communauté de commune pour bénéficier d'un fond de concours.

Le montant sollicité est de 10 000 € pour un coût total de 70 500, 00 € HT (Coût du City-Stade 59 950, 00 € HT et Coût de l'aménagement autour du City-Stade : 10 550, 00 HT).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le versement d'un fonds de concours à la commune de Ste Gemme de 10 000 € pour la création d'un city stade.

## DELIBERATION 3.52 : EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Le Président explique à l'assemblée que la communauté de commune doit contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt de 1 500 000 euros destiné à financer divers investissements. Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Montant de l'emprunt : 1 500 000.00 €

Durée : 15 ans
Taux fixe : 0.79 %
Périodicité : mensuelle
Echéance : constante
Frais de dossier : 2 000 €

La communauté de communes s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Elle s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Président.

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la proposition du Président et **DECIDE** de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole selon les termes précisés ci-dessus.
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

## DELIBERATION 3.53 : MESURE D'URGENCE A CARACTERE ECONOMIQUE – ABANDON DE CREANCE

Les lois n°2020-290 du 23 mars 2020 et n°2020-546 du 11 mai 2020 ont instauré l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet 2020 inclus.

Afin de ralentir la propagation de la COVID-19, le Gouvernement français a décidé en mars 2020 de confiner le pays entier. Cette décision a fortement impacté l'économie et les ressources de nombreuses entreprises. Par ordonnance N°2020-319 du 25 mars 2020, le Gouvernement est venu préciser diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la Commande publique et des contrats publics.

Parmi ces mesures, il est prévu qu'en cas de difficultés d'exécution des contrats, nonobstant toute stipulation contraire, lorsque le contrat emporte occupation du domaine public et que les conditions d'exploitation de l'activité de l'occupant sont dégradées dans des proportions manifestement excessives au regard de la situation financière, le paiement des redevances dues peut-être suspendu temporairement.

Certains acteurs du territoire, locataires de bâtiments intercommunaux ont fait parvenir à la Communauté de communes, leurs difficultés pour régler leurs loyers dus pendant cette période de crise.

Monsieur le Président propose d'étudier la demande suivante de remise gracieuse des loyers :

**L'YRE CINEMA**: Ensemble des loyers 2020 (4 trimestres) et 1<sup>er</sup> trimestre 2021 pour un montant total de 30 000.00 € HT (6 000.00 €HT/Trimestre).

Considérant l'intérêt local dans ce contexte exceptionnel et face à l'impact majeur de l'épidémie de Covid-19 sur le tissu économique du territoire,

Au regard des difficultés financières rencontrées par les locataires de la communauté de communes (entreprises, associations, indépendants, artisans...) qui en ont fait la demande,

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'accompagner ces acteurs et limiter le préjudice économique lié à l'épidémie COVID-19 en exonérant une partie des loyers.
- APPROUVE les abandons de créances précités pour un montant total de 30 000.00 €.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget annexe cinéma 2021
- **AUTORISE** M. Le Président ou son représentant à signer tous documents y compris baux et avenants s'y rapportant.

## DELIBERATION 4.1 : MISE EN PLACE D'ASTREINTES D'ENCADREMENT A LA REGIE EAU POTABLE

Pour la fonction publique territoriale, le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précise dans son article 5 les règles d'organisation des astreintes dans les collectivités locales et leurs établissements publics.

Ce dispositif a été complété par le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 précisant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes dans la Fonction Publique Territoriale.

Le décret n°2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement, ainsi que les arrêtés pris en application, sont venus redéfinir les modalités applicables en la matière pour les agents territoriaux relevant de la filière technique.

Afin d'organiser et de sécuriser le service d'astreintes existant de la Régie d'Eau Potable du Pôle des Eaux du Carmausin-Ségala, le Président propose de compléter ce dispositif en créant des astreintes d'encadrement. Ces services seront effectués par des cadres de proximité et permettront :

- De renseigner les agents de terrain lors des interventions d'urgence ;
- D'effectuer les démarches nécessaires avant toute intervention sur domaine public ;
- D'assurer les liaisons avec la Direction et les Elus, de conforter les choix techniques et de faire appliquer les protocoles d'intervention.

Il s'agit d'officialiser et de régulariser ces tâches qui sont aujourd'hui accomplies dans l'intérêt du bon fonctionnement du Service Public de l'Eau.

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE la proposition du Président et ACCEPTE de créer des astreintes d'encadrement à la régie Eau Potable.
- **D'AUTORISER** soit la rémunération ou la compensation de l'astreinte d'encadrement conformément aux textes en vigueur et **D'ETABLIR** les arrêtés individuels d'autorisation.

#### **DELIBERATION 4.2:**

#### CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET AU POLE DES EAUX

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu le départ à la retraite d'un agent et la réorganisation des services au sein du pôle des eaux, il serait souhaitable de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'Adjoint Technique – Canalisateur (trice) / Chauffeur (Catégorie C) à temps complet, à compter du 01/06/2021.

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Canalisateur(trice)/Chauffeur (Catégorie
   C) à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.
- DECIDE de modifier le tableau des effectifs
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants

Les missions confiées à cet agent seront les suivantes :

- Exploitation du réseau Eau potable sur l'ensemble du territoire de la Régie
- Interventions techniques sur les ouvrages et installations
- Conduites d'engins de terrassement
- Conduites de véhicules de chantier

L'agent recruté sur cet emploi sera rémunéré sur les grilles indiciaires correspondantes au grade défini cidessus.

#### **DELIBERATION 4.3:**

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL « MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE, SECURITE, QUALITE, SURETE ET ENVIRONNEMENT DES REGIES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU POLE DES EAUX CARMAUSIN-SEGALA » SUR UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.2°;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien le projet suivant, à savoir :

- Coordonner les actions liées à la qualité de l'eau distribuée,
- Relations avec les abonnés,
- Mise en place et animation du PGSSE,
- Assurer le suivi et le contrôle de la qualité de l'eau distribuée Auto-contrôles,
- Mise en place des protocoles pour le nettoyage des réservoirs,
- Mise en place et gestion des dispositifs de sureté des ouvrages de régulation et de stockage,
- Mise en place de procédures liées à la qualité du service et tenues des différents tableaux de bord,
- Gestion du système et des dispositifs liés à la défense incendie,
- Mise en place des protocoles pour organiser les recherches de fuites (amplificateurs acoustiques, corrélations, .....)

- Mise en place et suivi de plan de maintenance des dispositifs de stabilisation de pressions et débits,
- Repérage des canalisations CVM et cartographie,
- Mise en œuvre des opérations de suivis d'épandages et de valorisation des boues issues des traitements épuratoires et de la production d'eau,
- Assurer pour le compte de la Régie d'Assainissement le suivi de la certification ISO 14001.

La mise en œuvre de ce projet s'appuie sur le recrutement d'un(e) Technicien (ne) PGSSE, dans la catégorie hiérarchique B et sur un temps complet.

L'agent recruté sur cet emploi sera rémunéré sur les grilles indiciaires correspondantes au grade défini cidessus.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE la création d'un emploi non permanent / contrat de projet de technicien(ne) PGSSE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une durée maximum de 6 ans.

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à la présente action et à ce recrutement.

#### **DELIBERATION 5:**

PROJET OUV : ELECTION DES MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION POUR LE CLASSEMENT AU PATRIMOINE MONDIAL DES VIADUCS DE GARABIT ET DU VIAUR PARMI LES « VIADUCS METALLIQUES A GARNDE ARCHE DE LA FIN DU XIX° SIECLE »

Dans le cadre de la démarche de classement européenne au Patrimoine de l'Humanité, il a été décidé la création d'une fondation indépendante et de droit civil nommée « Fondation Classement au patrimoine mondial des ponts métalliques à grandes arches de la fin du XIXème siècle ». Son siège est établi à Solingen, en Allemagne.

Les statuts de cette association ont été délibérés par les 3 conseils de communauté (3CS, Pays Segali Communauté et Saint Flour Communauté) en mars 2021.

Cette association sera dirigée par un conseil d'administration composé :

- De 12 membres fondateurs tels que désignés à l'article 5 des statuts :
  - Saint-Flour communauté, 3 sièges,
  - o Pays Ségali communauté, de 2 sièges,
  - o Communauté de communes Carmausin-Ségala, de 2 sièges,
  - O Communes d'Anglards-de-Saint-Flour, de Ruynes-en-Margeride, de Val d'Arcomie, de Tauriac-de-Naucelle, de Tanus, à raison d'1 siège par commune.
- De 10 membres actifs siègent au Conseil d'administration selon la représentation suivante :
  - Collège représentant le propriétaire et gestionnaire des ouvrages, 2 sièges
  - Collège des collectivités territoriales, 4 sièges
  - Collège des structures et personnalités qualifiées, 2 sièges
  - Collège des associations locales, à raison de 2 sièges,

Le conseil d'administration est élu pour la durée du mandat électif des membres fondateurs. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Aujourd'hui, il est proposé d'élire 2 membres de la 3CS pour siéger au conseil d'administration de l'association.

Quant au siège de la commune de Tanus, il a été demandé à la commune de délibérer à ce sujet pour désigner leur représentant au sein de cette association.

- **DECIDE** d'élire Messieurs SOMEN Didier et BORDOLL Christian, membres fondateurs pour représenter la collectivité et siéger au conseil d'administration de l'association
- AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires au projet OUV.

#### **DELIBERATION 6.1:**

## CONVENTION ANNUELLE RESEAU MEDAITHEQUES, INTEGRATION DE LA MEDIATHEQUE DE CARMAUX ET MISE A JOUR DES CHARTES DU RESEAU

En 2020, le travail de mise en réseau effectué par la 3CS, via son service culture, pour 5 médiathèques du territoire adhérentes au dispositif, est pleinement effectif avec la mise en circulation gratuite des livres et des médias pour tous les habitants de la Communauté de communes.

Depuis trois ans, il est possible pour chaque habitant d'accéder à l'ensemble des fonds de collection depuis la médiathèque de son choix sur les communes de St Benoit de Carmaux, Le Garric, Valderiès, Pampelonne et Monestiés, avec la possibilité de consulter et de choisir les ouvrages depuis son domicile via un site internet commun au 5 médiathèques.

Lors de son conseil municipal du 12 mars 2021, la ville de Carmaux a voté l'intégration de sa médiathèque au sein du réseau avec la volonté d'apporter sa contribution à une dynamique territoriale d'accès à la lecture public pour toutes et tous.

Afin de poursuivre ce travail de maillage culturel intercommunal, il est proposé de reconduire la convention d'accompagnement des médiathèques se traduisant par un accompagnement technique, la prise en charge de la circulation des livres et des médias, la coordination et l'animation du réseau par le service culture de la 3CS, et l'octroi d'une subvention annuelle à hauteur de 5000€ pour chaque médiathèque membre du réseau.

Par ailleurs, afin d'apporter une meilleure lisibilité du fonctionnement détaillé du réseau, tant pour les usagers que pour les partenaires, deux chartes fixent les éléments de cadrage (cf. pièces en annexe) :

- La Charte de l'Usager & de l'Adhérent
- La Charte des Partenaires

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE la convention annuelle 2021 (annexée à la présente délibération).

**VALIDE** la mise à jour des chartes du réseau (annexées à la présente délibération).

#### **DELIBERATION 6.2:**

## RE-INFORMATISATION DE LA MEDIATHEQUE DE CARMAUX ET CREATION D'OUTILS NUMERIQUES A DESTINATIONS DES USAGERS

La mise en réseau est effective depuis le 1 er mars 2017. Le réseau s'est ré-informatisé en 2020 afin de se doter d'un outil performant, identique au logiciel informatique de la Médiathèque Départementale. Cette ré-informatisation a également permis de créer un site internet commun favorisant ainsi la communication auprès des usagers et des habitants, ainsi que la possibilité d'effectuer leurs réservations en ligne.

Par ailleurs, la médiathèque départementale donne également accès gratuitement à des ressources numériques en ligne (musique, films, cours de soutien...), pour les habitants de notre territoire, et de l'ensemble des tarnais.

Dans un souci de cohérence territoriale, la médiathèque de Carmaux a souhaité intégrer le réseau intercommunal.

Pour que la médiathèque de Carmaux puisse intégrer le réseau, elle doit renouveler son système informatique, d'autant que l'outil actuel qu'elle possède est obsolète, et ne sera plus utilisable d'ici la fin de l'année.

Ainsi, comme cela a été fait précédemment pour les 5 médiathèques du réseau, il est proposé de financer l'informatisation de la médiathèque de Carmaux, avec l'aide d'une subvention octroyée par l'État.

De plus, il est proposé de poursuivre l'effort de modernisation du réseau en mettant en place une application mobile, « Ma Bibli », qui permettra à chaque adhérent de gérer ses réservations et retraits facilement avec un téléphone mobile ou une tablette.

<u>PLAN DE FINANCEMENT : Réseau D'Lire & Plus - Intégration Médiathèque de Carmaux - Ré-informatisation - Services Numériques aux usagers - DGD 2021</u>

DEPENSES		
	Coût de l'opération HT	
matériel informatique		- €
matériel numérique (tablettes, lisseuses, etc.)		- €
matériel audiovosiuel (écran TV, projectuer, etc.)		- €
	SIGB	1 500,00 €
logiciel	Ma Bibli	1 000,00 €
système antivol		
études de développement		
migration des données		225,00€
rétroconversion		450,00€
équipement RFID		
connectique (wifi, filaire, RFID)		
portail internet		
	Conduite projet Ma bibli	
	Conduite de projet SIGB	700,00€
	Mise en œuvre - Ma Bibli	500,00€
livraison, installation	mise en œuvre - SIGB	700,00€
•	Formation contributeur et autres personnels	2 800,00 €
formation	Formation adminstrateur	700,00€
maintenance	SEGGEOGGEOGGEOGGEOGGEOGGEOGGEOGGEOGGEOGG	
extension de garantie		
consommables		
autres		
	TOTAL HT	8 575,00 €
	oût subventionnable HT	
matériel informatique	300000000000000000000000000000000000000	
matériel numérique (tablettes, lisseuses, etc.)		
matériel audiovosiuel (écran TV, projectuer, etc.)		
**************************************	SIGB	1 500,00 €
logiciel	Ma Bibli	1 000,00 €
système antivol	*******	ŕ
études de développement		
migration des données		225,00€
rétroconversion		450.00 €
équipement RFID		
connectique (wifi, filaire, RFID)		
portail internet		
portail internet	Conduite projet Ma bibli	
	Conduite de projet SIGB	700,00€
	Mise en œuvre - Ma Bibli	500,00 €
livraison, installation	mise en œuvre - SIGB	700,00€
mination, instance on	Formation contributeur et autres personnels	2 800,00 €
formation	Formation administrateur	700,00€
TOTTHELION	TOTAL HT	8 575,00 €
RECETTES PREVISIONNELLES	TOTALTI	€ 00,00€
participation etat - 40%	DRAC	3 430,00 €
participation ctat - 40/6	département	3 430,00 €
	région	
autres participation	UE	
autres participation	autres	F 4 4 F 6 C C
Communauté de Communes -3CS	TOTAL 117	5 145,00 €
	TOTAL HT	8 575,00 €

- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-après
- INSCRIT les sommes correspondantes au budget 2021 et suivants en fonction de l'avancement du projet
- AUTORISE le président à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs et à signer tout document s'y rapportant
- AUTORISE le président à signer tout document contractuel ou pièces relatives à ce projet.

## DELIBERATION 6.3 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CINEMA

Afin de pallier la carence du secteur privé et promouvoir l'attractivité du territoire en matière culturelle, la Communauté de Communes Carmausin-Ségala née de la fusion de la Communauté de Communes du Carmausin et de la Communauté de Communes du Ségala Carmausin ; a entrepris la construction d'un cinéma communautaire en 2013 – 2014, doté de 4 salles de cinéma soit 580 fauteuils.

Cette gestion et exploitation a pris la forme d'un contrat dit de Délégation de Service Public avec comme délégataire LYRE CINEMAS CARMAUX. Ce présent contrat prendra fin le 27 août 2022.

Ainsi, la Communauté de Commune doit procéder à la passation d'un nouveau contrat dans le respect de la réglementation applicable aux concessions.

A cet effet, et conformément à l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) doit être saisie pour statuer sur le mode de gestion contractuelle du futur contrat en vue du lancement de la nouvelle procédure de passation.

La CDSP réunie en date du 31 mars 2021 à 14h00, sur présentation d'un rapport synthétique a émis un avis favorable et propose de retenir comme mode de gestion la Concession de Service Public au sens de l'article L.1121-3 du Code de la Commande Publique et de l'article L.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le lancement de la nouvelle procédure de passation.

#### La CDSP a arbitré aussi les points suivants :

- La durée du prochain Contrat de Concession de Services pour une durée de 5 ans (28 août 2022 27 août 2027)
- Le maintien d'un seuil plancher du nombre d'entrées annuelles de 65 000 entrées.
- Les contrats de maintenance pris en charge par l'intercommunalité (contrats ascenseurs, chauffage, ...)

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE l'avis de la Commission DSP concernant le choix retenu du mode de gestion à savoir la passation d'une concession de service (anciennement nommée DSP)
- VALIDE le lancement de la nouvelle procédure de passation
- VALIDE les arbitrages retenus par la Commission concernant le futur contrat

#### **DELIBERATION 7:**

## GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ENTRETIEN ET LA REHABILITATION DE LA VOIRIE DES MEMBRES DU GROUPEMENT

La Communauté de Communes CARMAUSIN SEGALA, a initié depuis plusieurs années la mutualisation des achats avec les Communes membres dans le cadre d'un groupement de commandes pour des Travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie.

Ces travaux se décomposent en deux lots :

- (Lot 1) Travaux généraux de Voirie
- (Lot 2) Travaux de points à temps automatique

Cet accord cadre est arrivé à échéance fin 2020 et par voie de conséquence la convention constitutive du Groupement de commandes associée aussi.

En vue de relancer ce marché public en groupement de commandes, les communes membres ont été consultées fin 2020.

Les Communes de MONESTIES pour le lot 1 et du GARRIC et TAIX pour les lots 1 et 2 ont répondu favorablement pour être associées à la nouvelle procédure d'achat. D'autres communes qui n'auraient pas répondu à ce jour pourront rejoindre le groupement de commande.

A titre informatif, cette nouvelle procédure sera d'une durée de 2 ans avec un prévisionnel de démarrage en juin 2021.

En vue du lancement de la nouvelle procédure d'accord cadre en groupement de commandes, la rédaction d'une nouvelle convention constitutive est obligatoire afin de définir les modalités de fonctionnement du groupement.

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention constitutive et la mise en place du groupement de commandes concernant les travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie
- ACCEPTE d'avoir la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation du marché public au nom et pour le compte des autres membres conformément aux dispositions de la convention ciannexée,
- ACCEPTE les termes de la convention annexée au présent document,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention du groupement de commande à intervenir et ses éventuels avenants,
- **DESIGNE** M. DOUZAL Thierry membre titulaire, et M. VEDEL Christian membre suppléant pour la commission de jugement des offres du groupement, présidée par M. le Président de la 3CS, en tant que coordonnateur du groupement,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable liée à cette opération.

#### **DELIBERATION 8:**

### PROLONGATION DE L'APPUI EXCEPTIONNEL AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DU FONDS L'OCCAL CREE A L'INITIATIVE DE LA REGION EN PARTENARIAT AVEC LES PECI D'OCCITANIE

Par délibération du 4 novembre 2020, la Communauté de Communes Carmausin-Ségala s'est engagée aux côtés de la Région, le Département et les autres EPCI du Tarn pour la mise en œuvre du Fonds L'OCCAL et pour une participation financière à hauteur de 3 € par habitant soit 90 000 €.

La prolongation de la crise sanitaire maintient la fermeture et la réouverture épisodiques de nombreuses structures économiques et frappe de plein fouet les commandes de certains secteurs d'activités. De ce fait, la Région Occitanie a voté en assemblée plénière du 25 mars 2021 le maintien du fonds L'OCCAL en proposant des critères réajustés d'instruction (intervention au niveau du volet 2 « subvention » pour un taux maximal passant de 70% à 50% de l'assiette éligible). Elle appelle à ses côtés les établissements de coopération intercommunale pour la prolongation de ce fonds avec un financement paritaire (25% pour la Région et 25% pour les EPCI).

#### Pour rappel :

En mai 2020 : Lancement du fonds L'OCCAL en partenariat avec les Départements, les EPCI et la Banque des Territoires **pour les entreprises du tourisme et du commerce/artisanat de proximité** avec ouverture d'une plateforme de saisie accessible directement par les entreprises le 4/06/2020.

- Deux volets de soutien : le volet 1 pour une aide à la trésorerie via une avance remboursable, le volet 2 pour une subvention aux investissements liés à la mise en œuvre des mesures sanitaires,
- ✓ <u>En juillet 2020 :</u> Elargissement des cibles à **l'ensemble des acteurs de l'économie de proximité touchés par la crise :** acteurs de la culture, du sport, de l'évènementiel...,
- ✓ En novembre 2020 : En réponse au 2ème confinement : ouverture du volet spécifique L'OCCAL Loyers, avec au sein du volet 2 la prise en charge des dépenses « digitalisation de l'entreprises et investissements de relance ». Décision de prolongation du dispositif jusqu'au 31/01/2021,
- ✓ <u>En janvier 2021</u>: En accord entre les EPCI et la Région, une prolongation de l'action de soutien par le Fonds L'OCCAL a été validée jusqu'au 31/03/2021 avec un nouvel abondement des participations si nécessaire en fonction des dossiers déposés sur chacun des territoires intercommunaux.

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala a épuisé au 31 mars 2021 la valeur du fonds initialement constitué sur la base des 90 000 € votés en conseil communautaire du 4 novembre 2020. Elle propose à l'ensemble du conseil d'abonder en soutien aux entreprises de son territoire pour la somme de 30 000 € supplémentaire aux côtés de la Région Occitanie afin de maintenir le fonds L'OCCAL à minima jusqu'au 30 avril 2021.

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** la prolongation de la participation de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala dans la démarche initiée par la Région Occitanie avec le fonds L'OCCAL,
- APPROUVE les évolutions dans les critères du fonds L'OCCAL tels que proposés par la Région Occitanie,
- **CONFIRME** la participation financière de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala au fonds L'OCCAL pour un montant supplémentaire de 30 000 €,
- **HABILITE** le Président de la Communauté de Communes à effectuer toutes les démarches, à inscrire et à engager les montants de ce nouvel abondement dans les budgets 2021, à signer les conventions ainsi que tous documents se rapportant à cette décision.

## DELIBERATION 9 : ENVELOPPE BUDGETAIRE PROJET EDUCATIF COMMUNAUTAIRE

Le 23 novembre 2017, le conseil communautaire a validé le projet éducatif de la 3CS 2017/2020. En 2018 et 2019, une enveloppe budgétaire annuelle a été dédiée afin de permettre un appel à projets chaque année.

L'évaluation du projet éducatif 2017/2020 a été présentée en commission Enfance Jeunesse le 21 janvier dernier.

Les membres de la commission vont travailler à l'écriture du nouveau Projet Educatif Communautaire 2020/2026. La commission souhaite donc le renouvellement de cette enveloppe financière de 15 000 € pour l'année 2021 afin de pouvoir mener des actions spécifiques dans le cadre du Projet Educatif qui devrait voir le jour en cours d'année.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le renouvellement de l'enveloppe financière de 15 000 € pour l'année 2021

## DELIBERATION 10.1 : ADHESION ANNUELLE AU CENTRE DE RESSOURCES « RESSOURCES ET TERRITOIRES »

Le GIP Ressources et Territoires est un centre de ressources pour les acteurs de la cohésion sociale, qui a plusieurs domaines d'intervention :

- Conseil et accompagnement
- Qualification et mise en réseau des acteurs

- Capitalisation et diffusion
- Etudes et recherches
- Observation des territoires

La cotisation annuelle à Ressources et Territoires, qui s'élève à 0.06 € par habitant soit à 1826,16 € pour notre communauté de communes permettra notamment de bénéficier de formations gratuites pour les élus et les techniciens et de conseils de spécialistes dans les domaines de la Politique de la Ville.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE l'adhésion à Ressources et Territoires pour l'année 2021.

### DELIBERATION 10.2 : DELEGATION DE GESTION MAISON FRANCE SERVICE DE VALDERIES

Par délibération du 12 Octobre 2017 le Conseil Communautaire a décidé le transfert de la compétence « Création et gestion de maisons de services au public » au titre de ses compétences optionnelles à compter du 1er janvier 2018.

Les Maisons de services au public délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons de Services Au Public articulent présence humaine et outils numériques.

La Maison de Service Au Public de Valdéries était gérée par l'association Séga'liens. La MSAP a obtenu la labellisation Maison France Service. Avec son lieu d'implantation situé à Valdéries et ses différentes permanences itinérantes réalisées sur l'ensemble du territoire de la collectivité cet équipement est d'intérêt communautaire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE la délégation de gestion de la Maison France Service d'intérêt communautaire à l'association Séga'liens.

## DELIBERATION 10.3 : DEFINITION DE PERIMETRE DE COMPETENCE DES MAISONS FRANCE SERVICE

La commune de Mirandol souhaite créer et obtenir la labellisation d'une Maison France Service. Ce projet de création de Maison France Service en partenariat avec la poste est réalisé dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment.

Vu la compétence « création de maisons de service au public » de la Communauté de communes, Vu la délégation de gestion de la Maison France Service d'intérêt communautaire de Valdériès géré par l'association Séga'liens,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE la délégation de compétence pour la création et la gestion d'une Maison France Service d'intérêt communal par la commune de Mirandol.

## DELIBERATION 10.4 : TRANSFERT DU CENTRE SOCIAL SEGA'LIENS

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala exerce une compétence intercommunale d'action sociale. Celle-ci comprend l'animation de la vie sociale, dont la mise en œuvre est à l'heure actuelle, confiée aux deux centres sociaux agréés par la CAF du TARN: le centre social de l'association Séga'liens et le centre social de la mairie de Carmaux, sous deux formes juridiques différentes (l'un associatif et l'autre communal).

Le 2 février 2020, la 3CS a signé une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles avec la CAF du Tarn. L'un des champs d'action privilégié de cette CTG est « l'inclusion sociale ». Le premier enjeu majeur de cette thématique est la consolidation du rôle des centres sociaux sur le territoire de la 3CS et notamment via l'étude de l'opportunité d'un rapprochement des deux équipements.

Une réflexion a été engagée en interne depuis la fin de l'année 2020 afin d'étudier la faisabilité d'une reprise des centres sociaux existants par l'intercommunalité. Plusieurs rencontres ont eu lieu afin d'étudier les projets sociaux des deux équipements, de définir les besoins et les manques sur le territoire et de faire des propositions de scénarios en partenariat avec la CAF du Tarn.

Ce travail a été présenté à la Commission Action Sociale de la Communauté du Communes le 9 février 2021 qui en a validé principe.

Le centre social Séga'liens doit renouveler son agrément et donc son projet social au 31 décembre 2021 tandis que le centre social de Carmaux a renouvelé le sien en 2020. Depuis la suppression de son second agrément CAF, le centre social Séga'liens a engagé une importante réorganisation et a connu de nombreuses difficultés lors des recrutements pour le poste de direction ce qui remet aujourd'hui en question l'agrément de la CAF.

Dans un premier temps et dans ce contexte l'association « Séga'liens » nous a indiqué sa volonté de transférer l'animation de la vie sociale à l'intercommunalité dès le début de l'année 2022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE la mise en œuvre du transfert du Centre Social Séga'liens et de son agrément CAF à l'intercommunalité pour le début de l'année 2022.

### DELIBERATION 11.1 : PROGRAMMATION 2021 DU CONTRAT DE VILLE – PROJETS ASSOCIATIFS

Dans le cadre du Contrat de Ville, ayant pour objet de mettre en œuvre sur le territoire les orientations nationales et locales en matière de la politique de la ville, la collectivité fait appel chaque année aux associations et structures locales par le biais d'un appel à projet.

Ces dernières sont ainsi incitées à mener des actions dans le cadre des axes définis comme prioritaires par le comité de pilotage du Contrat de Ville.

Pour l'année 2021, 12 projets appellent un cofinancement de la communauté de communes.

Ci-dessous, la liste des structures et des montants demandés et proposés :

	Montants demandés	Montants proposés
CAVALUNA	4 000 €	3 800 €
Atelier de la Grande Source	1 000 €	1 000 €
USC Athlétisme	800 €	800 €
Entr'Autres	2 500 €	2 500 €
Planning Familial	1 200 €	1 200 €
La Maison du Soir	2 250 €	750 €
EJC	1 000 €	800 €
POLLUX	1 000 €	1 000 €
ARALIA	1 500 €	1 500 €
Conseil Citoyen	500 €	500 €
CFM Cordes (Los Estuflaïres	2 000 €	1 500 €
Groupe d'animation Caylusien)		
Mission Jeunes Tarn Nord	500 €	500 €
12 projets	18 250 €	15 850 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE l'octroi des subventions ci-dessus.

#### **DELIBERATION 11.2:**

## PROGRAMMATION 2021 DU CONTRAT DE VILLE – PLATEFORME ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI CIAS

Dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de Ville, l'action « Plateforme d'Accompagnement vers l'Emploi » du CIAS s'inscrit dans la thématique Emploi & Développement Economique. L'objectif principal est de proposer un accompagnement permettant d'acquérir un socle de compétences lié à deux thématiques : la linguistique et la mobilité.

Pour l'année 2021, le CIAS demande un cofinancement de la Communauté de Communes à hauteur de 9 700 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE le cofinancement de la 3CS à hauteur de 9 700 €.

L'ordre du jour est épuisé, le président lève la séance à 21h00.